

MURS INTÉRIEURS LES SOLUTIONS SPÉCIALISÉES

DX SUN



PEINTURE ACRYLIQUE ANTI-SOLAIRE

PROPRIÉTÉS : Filtre la lumière solaire et les rayons infrarouges. Empêche le surchauffement des locaux.

DESTINATION : Toutes les surfaces en verre ou polycarbonates recevant le soleil.

CARACTÉRISTIQUES



| | |
|-------------------------------|--|
| Aspect : | Mat |
| Teinte : | Blanc ou bleu ciel |
| Densité : | 1,70 +/- 0,05 (blanc) |
| Séchage : | Sec au touché : 30 mn |
| Recouvrable : | 4 heures |
| Valeur limite en UE. : | Catégorie A/i : 140 g/l 2010 Ce produit contient au maximum 10 g/l de COV |
| Extrait Sec Poids : | 63 % +/- 0,5 (blanc) |
| Extrait Sec Volume : | 41 % +/- 0,5 (blanc) |
| Rendement Moyen : | 8 m ² / Kg soit environ 51 microns par couche |
| Conditionnement : | 25 Kg - 5 Kg |



CONSERVATION : 12 mois en emballage fermé à l'abri du gel.
CLASSEMENT FEU : M 1
CLASSIFICATION AFNOR : Famille I Classe 7b2 (NFT 36 005)

**TECHNIQUE
& SERVICES**
TOUTES VOS SOLUTIONS PEINTURE

MISE EN OEUVRE

Les supports, travaux préparatoires et les conditions de mise en oeuvre seront en conformité avec les recommandations de la norme NF P 74201 (Réf. DTU 59.1)

Préparation :

- Pour avoir une bonne adhérence, les supports doivent être propres, dépoussiérés et exempts de souillures grasses.

Application :

- Selon le filtrage voulu, 2 couches de DX SUN seront peut-être nécessaires.
 - Sur la face extérieure, ce revêtement se dégradera aux pluies d'automne (ou de forte intensité) et nécessitera une application annuelle. Cela permet de laisser les rayons du soleil «chauffer» la pièce l'hiver.
- Ne pas appliquer à une température inférieure à + 10 °.

Matériel : Rouleau antigoutte 12 mm ou polyester tissé 13 mm, brosse, pistolet.

Nettoyage : Eau.

Dilution : Prêt à l'emploi.



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Se reporter à la fiche de données de sécurité disponible sur le site www.duralex-peintures.com et aux indications portées sur l'emballage.

Cette fiche a été établie et corrigée le 19/02/19. Elle annule toutes fiches précédentes. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements fournis sont basés sur les connaissances et notre expérience à ce jour. Elles ne peuvent en aucun cas impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits. Les conditions d'application échappant à notre contrôle, ce document n'est pas contractuel et la société DURALEX PEINTURES se réserve le droit de tout changement sans préavis.

100 RUE DE LA DÉVIATION 93000 BOBIGNY | TÉL : 01 48 91 95 49 | FAX : 01 48 43 99 60
WWW.DURALEX-PEINTURES.COM

DURALEX
MARQUE DÉPOSÉE